

Coopération décentralisée de la Ville de Besançon avec Douroula - Projet de développement local à Douroula - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 1988 - Convention avec le Comité de Jumelages de Douroula

Mme l'Adjointe GUINCHARD-KUNSTLER, Rapporteur : Signé en 1985, l'acte de jumelage-coopération entre Douroula et Besançon avait comme objectif d'intervenir dans le domaine de la santé, l'éducation et l'eau. Un bilan positif peut être établi, en particulier au niveau de l'alimentation en eau potable des populations, par la construction de 16 forages productifs depuis 1992. Cette opération-forages a été rendue possible grâce aux délibérations des 14 décembre 1987 et 13 janvier 1988 qui ont autorisé l'augmentation de 2 centimes sur le prix du mètre cube d'eau consommée à Besançon «pour le financement de projets d'adduction d'eau au Burkina-Faso» et ont dégagé 150 000 FF par an en moyenne.

Ces dix années de coopération ont été basées essentiellement sur la formule d'un chantier annuel de jeunes d'une durée de 3 semaines chaque été. Cette méthode, si elle a permis de construire des écoles, des dispensaires et de sensibiliser les jeunes Bisontins aux problèmes de l'Afrique, ne peut cependant favoriser la prise en charge par les populations locales de leur propre développement.

Aussi, la Commission Municipale Relations Extérieures Jumelages envisage-t-elle une collaboration avec l'Association Française des Volontaires du Progrès à Ouagadougou. Cette association qui intervient dans le domaine de la gestion de terroir (hydraulique, agriculture, maraîchage...) favorise la structuration du monde rural par la formation de véritables acteurs locaux de développement économique et le respect d'une gestion durable des ressources. Son objectif à long terme est d'améliorer les capacités d'organisation et de négociation des populations pour qu'elles deviennent les véritables responsables de leur développement.

Un accord bilatéral entre la Ville de Besançon et le Comité de Jumelage de Douroula doit préalablement intervenir dans les formes prescrites par la circulaire ministérielle du 26 mai 1994.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- modifier la délibération du 13 janvier 1988 qui augmentait de 2 centimes le prix du mètre cube d'eau consommée à Besançon «pour le financement de projets d'adduction d'eau au Burkina-Faso dans le cadre du programme Solidarité-Eau» en décidant que les 2 centimes par mètre cube d'eau consommée à Besançon serviront désormais à financer, dans les 12 villages de Douroula, des projets de développement économique liés à l'hydraulique,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Comité de Jumelage de Douroula pour la mise en œuvre d'un programme de développement local de cette région Burkinabé.

Une convention entre la Ville de Besançon, le Comité de Jumelage de Douroula et l'Association des Volontaires du Progrès vous sera proposée lors d'une prochain séance.

- solliciter dès à présent une subvention de 1 108 520 FF auprès du Ministère de la Coopération pour le projet de développement local de Douroula prévu sur 5 ans dont le financement serait le suivant :

. apport de la Ville de Besançon	1 200 000 FF
. apport du Ministère de la Coopération	1 108 520 FF
. apport des habitants de Douroula	333 450 FF

. apport de l'Association des Volontaires du Progrès

350 000 FF

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est un changement d'orientation, de méthode. Je veux toutefois rappeler que ce qui a été réalisé jusqu'à présent est quelque chose d'essentiel pour les populations là-bas sur place. Je pense en particulier à l'ensemble des forages qui ont réglé de gros problèmes de santé et apporté un allègement sensible du travail des femmes qui étaient obligées, auparavant, d'aller chercher l'eau très loin dans la Volta.

Par ailleurs, il y a eu avec l'aide d'un certain nombre de structures, d'associations extérieures à la Ville et à l'Association des Jumelages, un programme important en direction de la santé qui, actuellement se poursuit, des opérations dans les écoles -je crois que c'est quelque chose que les Bisontins connaissent bien- et tout un travail en direction de ce qu'on appelle l'environnement, avec l'implantation d'arbres, d'eucalyptus en particulier dans un certain nombre de villages du canton de Douroula.

Pourquoi changer de méthode de travail ? Les choses les plus importantes en terme social, école, santé et eau comme je l'ai dit, ont été réalisées et il convient maintenant d'aller plus loin dans ce qu'on peut appeler le développement local pour que les populations puissent réellement avoir les moyens et possibilités de se prendre en charge complètement. Il y avait d'ailleurs une demande de la population sur place de changement de méthodes qui aillent plus loin vers une prise en charge par eux-mêmes de leur propre développement.

Ce que j'ai envie de dire aussi, c'est que nous sommes là-bas dans une zone rurale où les choses sont stables, structurées, relativement bien organisées, donc en situation favorable pour cette prise en charge, ce qui n'est pas toujours le cas dans les pays africains, en ville notamment. L'objectif, vous l'avez compris dans cette nouvelle orientation, c'est de faire en sorte que la population porte elle-même son développement sur l'ensemble des villages concernés et que toutes les couches de la population soient associées, et quand je dis toutes les couches de la population nous sommes en région musulmane et c'est un enjeu pour que les femmes puissent réellement, en particulier sur le développement local, prendre toute leur place, ainsi que les populations semi-nomades composées des bergers PEULS qui jusqu'à présent ont été un petit peu hors de la coopération.

La population qui souhaitait le changement de méthodes de coopération a pris contact avec les volontaires du progrès qui, depuis plusieurs années, mènent tout ce travail de développement local et ont décidé de confier ce travail à de jeunes responsables burkinabé. Enfin, la loi de 1992 sur la coopération décentralisée donne maintenant toute compétence aux collectivités locales pour agir en ce domaine, ce qui n'était pas le cas avant, où les communes qui souhaitaient faire de la coopération devaient utiliser une association-relais ; pour notre ville, cela a été fait par le biais de l'Association des Jumelages.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, bien que suivant habituellement de manière assidue les travaux de la Commission Relations Extérieures, je n'ai pas pu assister à celle du 23 mars au cours de laquelle la question a été évoquée et je le regrette. A la lecture du compte rendu sur ce projet de convention avec le Comité de Jumelage de Douroula, je souhaiterais émettre des réserves sur la proposition de travail avec les volontaires du progrès, d'abord parce que je ne vois pas l'intérêt de sous-traiter cette action humanitaire. Si les équipes bisontines ne peuvent plus s'en charger, pourquoi la pérenniser à tout prix et ne pas s'orienter vers d'autres projets ? Deuxièmement, ces nouveaux animateurs veulent mettre en place une structure pyramidale à trois niveaux, à savoir un comité de décisions, un comité de suivi, des comités villageois et cette structure pyramidale, outre son côté collectiviste plus ou moins soviétisante (réactions) risque d'après moi Monsieur le Maire, d'inhiber toute action par sa lourdeur bureaucratique et son aspect interventionniste. Troisièmement, quel intérêt de faire procéder à une étude de 7 mois dans le domaine du maraîchage, du reboisement et

de la formation alors que M. BAUDOIN et les techniciens de la Ville qui s'y sont rendus à maintes reprises connaissent parfaitement les besoins et les priorités.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, je suis effarée du coût de l'opération dont près de la moitié en fonctionnement ; en effet, la Ville engagerait au total 1 200 000 F, ce qui n'est pas rien, en frais d'études, de missions sans avoir défini réellement les objectifs et en supposant que le Ministère participe à hauteur des 1 108 000 F prévus. Je trouve enfin, Monsieur le Maire, que les bénévoles de l'association seraient grassement payés pour cette action. Il est vrai que les intermédiaires coûtent cher.

Enfin, Monsieur le Maire, compte tenu de la durée de la convention, 5 ans, je pense qu'il convient de réfléchir davantage avant d'engager cette action, attendre que l'Association des Volontaires du Progrès vienne s'expliquer devant la Commission comme cela est prévu, et également tenir compte des avis des maîtres d'œuvre de la coopération Douroula, à savoir M. BAUDOIN et ses collaborateurs. Je pense qu'on peut considérer que leurs avis sont pertinents et, apparemment, ils sont loin d'être enthousiastes sur ce projet.

Monsieur le Maire, compte tenu de tous ces points mal définis, je demande le report de ce dossier à une date ultérieure.

M. LE MAIRE : On en reparlera tout à l'heure. Le Général de GAULLE ne serait pas content que vous ayez taxé l'Association des Volontaires du Progrès de collectivisme rampant soviétisé, car je crois savoir que c'est lui qui l'a créée, les historiens ne me contrediront pas. Mais au fil des ans, on peut dériver !

Mme FOLSCHWEILLER : C'est un dossier qui m'intéresse à double titre. D'une part parce que depuis longtemps c'est vrai je milite et je travaille dans des associations en lien avec les pays d'Afrique notamment et d'autre part, je connais plus particulièrement ceux qui ont travaillé à ce jumelage. C'est donc un dossier assez complexe, j'en ai discuté avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, d'une part à cause de la technicité de la mise en place d'une coopération décentralisée, d'autre part pour les problèmes humaines.

Par rapport au changement d'orientation et du relais mis avec les Volontaires du Progrès, je ne connais pas suffisamment les Volontaires du Progrès mais d'après ce que j'en ai lu dans le dossier qui m'a été fourni, je pense que c'est tout à fait intéressant puisque c'est une prise en charge par la population elle-même de son propre développement, ce qui est une très bonne avancée. Je pense à ces partenaires du Tiers-Monde qui disent toujours : « aidez-nous à nous passer de votre aide » et de ce point de vue-là, je pense que c'est une bonne chose de leur passer le relais et de se retirer. Le regret qu'on peut avoir, c'est qu'on ne permettra plus ces échanges indirects de populations à populations, il faudra trouver une autre façon de permettre à des jeunes peut-être d'aller sur place et de se forger une expérience et une image directe. Par contre, je me posais deux questions, je les ai déjà posées à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui y a, ce soir, partiellement répondu. Je voulais proposer de modifier la délibération car lorsqu'on parle de projet de développement économique lié à l'hydraulique, en fait ce n'est pas cela ; je me suis procuré le projet de convention, il y a 8 axes d'actions y compris la santé, les écoles ; donc je crois qu'il faut être honnête par rapport à la population, être clair et dire que cela servira à financer des projets de développement local.

Dernière remarque et là je rejoins Mme DUVERGET sur le financement de ce type d'opération qui est quand même très élevé d'autant plus qu'on a les chiffres en francs français et qu'on peut imaginer ce que cela représente là-bas. Même si je ne connais pas les Volontaires du Progrès, j'ai rencontré un jeune objecteur qui a participé à de la formation dans cette structure et d'après ce qu'il m'en a dit, je ne voudrais quand même pas qu'on finance et qu'on encourage une catégorie de

populations là-bas à vivre nettement au-dessus du niveau de vie moyen des habitants. Je crois que c'est une question qu'on se pose dans toutes les associations, c'est qu'en aidant localement d'une façon ou d'une autre les populations locales, on risque d'accroître en quelque sorte le niveau de vie de certains et je crois qu'il faut être très prudent là-dessus. Donc, je pense qu'il faut revoir de près le financement qui est vraiment énorme.

M. JACQUEMIN : Quelques remarques pour dire d'abord qu'on aurait pu souhaiter, Monsieur le Maire, avoir en annexe ce projet de convention dont chacun s'accorde à dire que sa dénomination de développement économique ne reflète peut-être pas vraiment le contenu, première réflexion. Deuxième réflexion, il s'agit je crois d'une opération à court - moyen terme, donc c'est un engagement que nous prenons à la veille des élections municipales pour les 5 ans à venir, y a-t-il urgence dans ce dossier ? S'il n'y a pas urgence, on peut tous prendre l'engagement de traiter la question le plus rapidement possible dès l'échéance municipale passée mais y a-t-il vraiment urgence à délibérer aujourd'hui ? Troisièmement, sur le contenu de cette aide : s'agit-il d'une aide à l'investissement, s'agit-il d'une aide pour financer des cadres à la population, est-ce que la remarque qui vient d'être faite tend à dire qu'on aide plutôt sur des salaires ou leur favorisons-nous la mise en valeur du pays notamment par l'hydraulique ou d'autres développements économiques ? Voilà autant de questions, Monsieur le Maire, qui, sauf à ce qu'il y ait complètement urgence ce que je ne crois pas puisque cette opération-là associera beaucoup de partenaires, me fait me joindre à la demande de Mme DUVERGET, qui me paraît très raisonnable, de reporter de quelques semaines ou de quelques mois cette délibération.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Notre objectif principal est de s'orienter maintenant vers du développement local et M. BAUDOIN lui-même le reconnaît ainsi que l'ensemble des gens qui suivent la coopération, pour faire du développement local il faut une permanence sur place. Les orientations qu'on prend maintenant nous obligent donc à changer la méthode.

Sur l'urgence, on ne s'engage pas définitivement, on s'engage simplement sur ce point-là mais la convention définitive entre le Comité des Jumelages, la Ville de Besançon et les Volontaires du Progrès ne peut pas être signée tout de suite parce qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels on souhaite encore négocier avec les Volontaires du Progrès et elle ne sera proposée qu'au mois de septembre parce qu'il faudra qu'on sache jusqu'à quelle hauteur le Ministère de la Coopération est prêt à s'engager. Cela devrait vous rassurer, Monsieur JACQUEMIN.

La troisième chose, et c'est ce qu'a dit Mme FOLSCHWEILLER, il est évident que si on veut que cette coopération qui a bien fonctionné jusqu'à présent et dont tous les Bisontins sont fiers continue, il faudra veiller à ce que la partie échanges soit très forte. C'est quelque chose d'important pour nous à Besançon mais aussi pour eux là-bas.

Simplement, pour vous rassurer, pour l'instant il s'agit de la convention d'objectifs entre la Ville et le Comité de Jumelage. La convention définitive ne pourra pas être signée maintenant car il y a des négociations en cours, en particulier sur le coût comme vous le disiez, pour faire en sorte que ce soit moins onéreux. Moi je sais comment fonctionnent et comment vivent les Volontaires du Progrès par rapport à d'autres ONG ; ce sont des structures qui vivent vraiment très simplement.

Sur la durée de 5 ans, à ma demande, on va intégrer dans la convention une possibilité de résiliation.

M. JACQUEMIN : Je ne demande pas à être rassuré, Monsieur le Maire, vous l'avez bien compris. Je demande à ce que nous prenions une décision en toute connaissance de cause, actant notamment qu'il n'y a pas premièrement d'urgence et que deuxièmement des questions sont posées par les membres de la commission même qui a instruit ce dossier. Cela me paraît être des raisons

suffisantes pour reporter le dossier puisque aucune décision ne sera prise réellement dans les tous prochains mois. Je réitère ma demande et celle de Mme DUVERGET, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je suis d'un avis contraire parce que ce qu'on vous demande ce soir, c'est d'une part de dire que les 2 centimes sur le prix de chaque mètre cube ne serviront plus à des forages mais au développement local, ce qui est quand même facile à décider. 2 centimes par mètre cube d'eau, cela représente déjà depuis 4 - 5 ans presque 1 MF, donc le 1,2 MF dont nous parlons ici, et qui a permis de financer en grande partie les opérations menées à Douroula de 1988 à 1994, se sont montées à quelque 1,5 MF. Il faut donc modifier cette délibération pour dire les 2 centimes serviront maintenant au développement local.

Deuxièmement, on essaie de passer une convention avec le Comité de Jumelage de Douroula fixant les conditions dans lesquelles on va maintenant s'occuper ensemble du développement local de leur région. Parallèlement, des discussions se poursuivent avec les Volontaires du Progrès, dans le détail pour qu'effectivement cette aide soit une aide réelle, pour qu'elle serve au développement notamment agricole de cette région-là, le maraîchage, etc. Troisième point de ce rapport : on sollicite dès à présent une subvention du Ministère de la Coopération car c'est toujours assez long pour l'obtenir. Donc je crois que sur les trois points qui vous sont soumis ce soir, il n'est pas utile de reporter la discussion. On reverra ensemble pour la plupart d'entre vous en septembre ou octobre, afin de préciser, surtout ce qui se fait là-bas avec les Volontaires du Progrès, que cela corresponde à ce qu'on veut et à ce que veulent aussi tous les volontaires qui se sont intéressés à Douroula, Charles BAUDOIN et bien d'autres depuis un certain temps.

Mme FOLSCHWEILLER : Je crois qu'il est extrêmement important que les Bisontins sachent que les 2 centimes par mètre cube d'eau qu'ils versent vont financer des projets de développement local.

M. LE MAIRE : Cela a permis de réaliser 16 forages pour avoir de l'eau potable à proximité, ce qui a, comme on le disait tout à l'heure, transformé considérablement la vie de ces femmes qui allaient avec des cruches, on les a vues, chercher de l'eau très loin, et a agi efficacement sur l'hygiène et la santé de toutes ces populations. Je crois qu'il y a déjà eu un pas de fait, on peut le dire aux Bisontins. Maintenant il faut diversifier en répondant aux besoins car il y a de l'eau dans la Volta qui peut permettre la culture de tout ce qu'on veut. J'ai vu des fraises magnifiques au bord de la Volta et bien d'autres produits.

M. JACQUEMIN : Pour une rapide explication de vote puisque j'ai épuisé mes deux prises de parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Avec vous, on n'est pas à une prise de parole près, voyons !

M. JACQUEMIN : Je voulais préciser que nous n'avons rien, bien au contraire, sur la politique qui consiste à aider en partenariat ce qui a été fait, mais nous avons aussi par ailleurs appris dans ce Conseil, Monsieur le Maire, que quelquefois les décisions de principe ne s'avéraient pas par la suite du développement des dossiers, des décisions complètement éclairées le moment venu. Simplement, sur ce dossier-là nous manquons de pièces, donc nous nous abstiendrons.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 9 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur, étant précisé que les 2 centimes par mètre cube d'eau consommée à Besançon serviront à financer des projets de développement local pas uniquement liés à l'hydraulique.